

Nonobstant les contraintes externes qui perturbent l'exécution physique dans les délais des opérations d'investissement, induisant par la même des surcoûts, ces résultats traduisent une faible maîtrise par ces ministères de la gestion financière de leur budget d'équipement.

**En définitive, au terme de tous ces développements, force est d'observer que la fonction de prévision ne jouit pas dans les ministères contrôlés par la Cour de tout l'intérêt qu'elle requiert, voire de tous les instruments et supports indispensables à la maîtrise des éléments de détermination des prévisions budgétaires, en vue de réduire au strict minimum l'écart entre les prévisions et les réalisations et de contribuer ainsi à l'équilibre général du budget de l'Etat.**

En vue de réunir les meilleures conditions pour la maîtrise des éléments de détermination des prévisions budgétaires et dans le souci d'assurer leur fiabilité, la Cour recommande :

-d'améliorer la gestion prévisionnelle des effectifs des administrations centrales et structures en dépendant par la définition d'effectifs normalisés;

-de mettre en place, particulièrement dans les établissements sous tutelle, des instruments d'identification et de détermination des coûts inspirés des principes de la comptabilité analytique et adaptés aux spécificités de l'administration publique;

-d'adapter et d'étendre au secteur de l'administration la pratique de l'amortissement couramment utilisée dans le secteur économique afin, de rationaliser les dépenses d'entretien et de maintenance des équipements et de permettre leur renouvellement en temps opportun.

## RÉPONSE DU MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Avant tout, il est utile de signaler que les notes d'insertion qui sont régulièrement adressées par la Cour des comptes sont très favorablement accueillies car elles constituent un regard critique et impartial sur la gestion des fonds publics par les administrations.*

*Les observations émises à l'issue de la mission d'évaluation permettent en effet d'apporter les correctifs nécessaires et de mettre en place les dispositifs à même d'assurer la plus grande rigueur dans la gestion et le suivi desdits fonds publics.*

*Sur le plan du respect de la réglementation, les commentaires et constats effectués interpellent les responsables et les ordonnateurs en particulier sur la nécessité de se conformer aux lois et règlements en vigueur édictés en matière de gestion des fonds publics.*

### **I-Budget de fonctionnement**

*Le rapport relatif à la fonction "prévision budgétaire" constate en effet que celle-ci est insuffisamment appréhendée et exercée au sein de l'administration du ministère de la jeunesse et des sports sans que cela soit pour autant une caractéristique propre à ce département ministériel.*

*La fonction prévisionnelle suppose en effet une parfaite maîtrise des engagements financiers et des dépenses sur un exercice budgétaire à venir tout en prenant en compte les dépenses éventuelles en cours d'exercice liées à des circonstances ou situations exceptionnelles.*